IRSTEA centre de Grenoble

Frédéric Bray, Laurent Dobremez

Septembre 2018

**Enquête Pastorale 1963 dans les Alpes françaises**

**Préambule :** Le domaine pastoral est très mal appréhendé par les sources statistiques classiques comme les recensements agricoles (RA) des exploitations agricoles : pas d’informations sur les modes d’utilisation des surfaces pastorales utilisées à titre individuel qui sont agrégées sous l’appellation « landes, parcours, alpages et estives » (avec exclusion des bois pâturés présentant un taux de boisement ≥ 10% et des landes pâturées occasionnellement) ; quant aux surfaces pastorales gérées collectivement, elles étaient quasiment ignorées par les RA jusqu’en 2010 (seule information disponible : réponse oui/non sur le recours à des pacages collectifs). En outre, les informations collectées lors du RA 2010 sur ces surfaces collectives étaient très incomplètes et se sont avérées très hétérogènes.

**1. Historique et objectifs de l’enquête pastorale 1963**

La **première enquête pastorale a été réalisée en 1949/50 à l’échelle des Alpes** françaises et en Corse, à l’initiative de l’Inspecteur Général des Eaux et Forêts, Jean Messines Paviot du Sourbier, avec la participation du personnel de l’administration des Eaux et Forêts. Elle portait sur les alpages (appelés estives au sud ou, plus généralement, « montagnes ») et abordait notamment les éléments suivants : superficie pastorale des alpages, nature de la propriété, mode d’exploitation, nature et effectif des troupeaux inalpés, productions et fabrications en alpage, capacité de charge animale, main-d’œuvre, état des bâtiments et voies d’accès, durée de l’inalpage,…

**Une nouvelle enquête pastorale était lancée dans les Alpes en 1963** pour analyser les évolutions et, pour assurer la comparabilité, visait à recueillir les mêmes informations qu’en 1949/50. L’objectif était en outre de disposer d’une fiche signalétique pour chaque alpage, adaptée selon le mode d’exploitation pastorale : « exploitation collective », « exploitation individuelle », « transhumance ovine », « montagne abandonnée ».

On trouvera en annexe un exemple de questionnaire rempli pour chacun de ces types d’alpage.

L’enquête devait se terminer en 1963 mais, pour différentes raisons (en particulier la réforme des services du ministère de l’agriculture), les derniers documents ne purent être rassemblés, ou complétés, qu’en 1967. Le dépouillement de l’enquête a été confié à l’INERM : Jean Guet et Charles Gardelle, Professeur de Géographie à Romans, ont assuré la coordination de ce travail d’une importance considérable. Outre des analyses de synthèse et thématiques, chacune des 42 régions pastorales a fait l’objet d’une monographie pastorale en se référant aux ouvrages de Raoul Blanchard sur les Alpes (1950) et Philippe Arbos sur la vie pastorale dans les Alpes (1922) et en analysant les évolutions par rapport à l’enquête de 1949/50.

**2. Modalités des différents champs (synthèse de l’enquête pastorale 1963)**

Les informations ci-dessous, transcrites dans un fichier Excel et sous SIG, correspondent aux données de synthèse disponibles pour chaque alpage, qui ont été collationnées dans l’étude CERAFER/INERM (Gardelle et Guet, 1968). L’ensemble des informations collectées lors de l’enquête sont mentionnées dans les questionnaires figurant en annexe.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Variable** | **Définition et modalités** | **Observations** |
| Code | Code de l’alpage (7 chiffres) composé du numéro de département, du numéro de la commune et du numéro d’ordre | Ce numéro est identique à celui utilisé dans le fichier SIG |
| Région pasto | Région pastorale, selon les dénominations et délimitations adoptées par Gardelle et Guet, 1968 | Ces dénominations et leurs délimitations peuvent parfois différer de celles utilisées actuellement par les services pastoraux |
| Dep | Numéro du département (2 chiffres) | |
| COM | Numéro INSEE de la commune (3 chiffres) où est situé l’alpage | N.B. Certaines communes ont été fusionnées (voire créées) depuis 1963. La numérotation INSEE a été, en règle générale, actualisée pour être en conformité avec celle utilisée lors de l’Enquête Pastorale 2012/2014. Les modifications éventuelles ont été signalées dans le champ OBS1 |
| Nom COM | Nom de la commune | Idem remarque précédente : la dénomination des communes a été actualisée pour être en conformité avec celle utilisée lors de l’Enquête Pastorale 2012/2014. Les modifications éventuelles ont été signalées dans le champ OBS1 |
| Num | Numéro d’ordre de l’alpage dans la commune (2 chiffres) | Du fait des fusions de communes, la numérotation peut différer de celle utilisée dans l’étude CERAFER/INERM. En outre, la numérotation du type « 1bis », parfois adoptée dans l’étude CERAFER/INERM, a donné lieu à un autre numéro d’ordre. |
| Nom1 | Nom(s) de l’alpage | Plusieurs noms possibles pour un même alpage |
| Alti MAX | Altitude supérieure de l’alpage (m) | |
| Alti MINI | Altitude inférieure de l’alpage (m) | |
| UTIL | Utilisation lors de l’enquête : EX = alpage exploité ; AB = abandonné depuis l’EP 1949/50 | |
| Surface communale | En hectares | |
| Surface particuliers | En hectares | |
| Surface Etat (domanial) | En hectares | |
| Surface totale (ha) | Somme des trois champs précédents | |
| EXPL | Exploitation :  D = exploitation directe, C = collective ; I = individuelle | |
| Accès nature | Nature des voies d’accès à l’alpage : R = route ; J = chemin jeepable ; NJ = chemin non jeepable | |
| Accès état | B = bon ; P = passable ; M = mauvais | |
| Bâtiment habitation | Habitation, cabane : nombre et état (mêmes catégories que pour l’accès) | |
| Bâtiment élevage | Etable, écurie, bergerie : nombre et état (mêmes catégories que pour l’accès) | |
| Bâtiment mixte | Bâtiment à usage mixte (habitation + logement troupeau) : nombre et état (mêmes catégories que pour l’accès) | |
| Halle | Halle : nombre et état (mêmes catégories que pour l’accès) | |
| Eau | Possibilités d’abreuvement : S = satisfaisant ; NS = non satisfaisant | |
| OBS1 | Observations : commentaires de l’enquêteur sur la qualité de l’alpage (ressource pastorale, équipements pastoraux à envisager), sur les problèmes d’abreuvement du troupeau, sur le contexte foncier et le mode de gestion,… | |
| VL | Vaches laitières montées en alpage | Y compris vaches laitières taries ? |
| BOV autres | Bovins sans lait : taureaux, génisses, bêtes de moins d’un an | Les catégories vaches allaitantes et vaches laitières taries n’étaient pas explicitement prévues |
| OVINS INDIG | Ovins indigènes, toutes catégories | Pas de distinction entre brebis et agneaux tardons montés en alpage |
| OVINS TRANSH | Ovins (« Moutons ») transhumants | |
| PROV1 | Provenance du bétail pour les ovins transhumants (commune) | Réservé exclusivement aux ovins transhumants et pas prévu pour les bovins (mention possible dans le champ OBS2) |
| DEP PROV1 | Code du département de la commune de provenance (2 chiffres) | |
| PROV2 | Le cas échéant, 2ème commune pour la provenance du bétail pour les ovins transhumants | |
| DEP PROV2 | Code du département de la 2ème commune de provenance (2 chiffres) | |
| TRANSPORT | Mode(s) de transport des ovins transhumants : VF = voie ferrée ; CA = camion ; PI = à pied | Plusieurs modes de transport associés possibles |
| CHARGE BOV | Capacité de charge normale de la montagne (= alpage) en bovins : nombre de têtes | |
| CHARGE OV | Capacité de charge normale de la montagne (= alpage) en ovins : nombre de têtes | |
| Personnel Hommes | Personnel sur l’alpage (familial ou salarié) : chef d’exploitation, fromagers, fruitiers, bergers, pachonniers,… : nombre d’hommes | |
| Personnel Femmes | Personnel sur l’alpage (familial ou salarié) : chef d’exploitation, fromagers, fruitiers, bergers, pachonniers,… : nombre de femmes | |
| Personnel Enfants | Personnel sur l’alpage (familial ou salarié) : chef d’exploitation, fromagers, fruitiers, bergers, pachonniers,… : nombre d’enfants | |
| Durée | Durée moyenne de la période d’inalpage : nombre de jours | |
| OBS2 | Observations : commentaires de l’enquêteur sur la composition et l’origine du troupeau, sur les circuits du troupeau sur différents alpages, sur les questions de personnel, sur les perspectives d’évolution,… Eventuellement, mention apportée par Irstea sur la localisation de l’alpage | |
| CIRCUIT détecté | Mention sur l’existence éventuelle de circuit du troupeau au vu des commentaires indiqués dans les champs OBS1 et OBS2 (oui/non) | |

Une conversion des effectifs animaux en UGB (« UGB zootechniques ») a été effectuée par Irstea sur les bases suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| UGB VL | 1 vache laitière (VL) = 1 UGB |  |
| UGB autres bovins | 1 autre bovin = 0,75 UGB |  |
| UGB ovins | 1 ovin = 0,15 UGB |  |
| UGB caprins | 1 caprin = 0,17 UGB | Les caprins sont rarement différenciés des ovins |
| UGB totales | Somme des UGB des catégories précédentes | Equins non recensés |

**3. Représentation graphique des alpages recensés lors de l’enquête pastorale 1963**

**Chaque alpage a été localisé par un point** sur une carte au 1/100 000ème. Ces **cartes papiers** ont été rassemblées à la fin de chaque fascicule rédigé par région pastorale (cf. l’étude CERAFER/INERM : Gardelle et Guet, 1968).

Il s’avère cependant que certains alpages semblent avoir été mal localisés et même, pour la plupart des « montagnes abandonnées », n’ont pas été représentés.

**Dans la transcription sur SIG**, on s’est attaché à conserver la localisation figurant dans l’étude CERAFER/INERM quand la localisation ne posait pas de problème (en particulier concordance avec la localisation des unités pastorales recensées sous le même nom en 2012/2014). Dans les cas où cette localisation semblait problématique, le point représentant l’alpage a été positionné en référence aux lieux-dits figurant dans les cartes topographiques IGN au 1/25 000ème (cf. <https://www.geoportail.gouv.fr>). En général, le point représentant l’alpage a alors été positionné sur l’emplacement de la cabane (quand elle existe…).

Quand une modification significative a été effectuée par rapport à la localisation sur les cartes papier, celle-ci a été signalée dans le champ OBS2.

**4. Les enquêtes pastorales ultérieures conduites dans les Alpes : évolutions méthodologiques**

**L’enquête pastorale de 1972** a été réalisée par l’INERM et le Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES) : cette enquête a été élargie à l’ensemble de la zone de montagne française et elle a posé des bases méthodologiques et conceptuelles essentielles : définition des **surfaces pastorales** et des **unités pastorales** (UP) (voir encadré).

**L’enquête pastorale de 1983** a été entreprise par le SCEES : elle a porté sur l’ensemble des communes classées en zone de montagne. Bien que l’objectif principal était une mise à jour de l’enquête 1972, la comparaison entre les deux enquêtes est rendue délicate pour plusieurs raisons : le nombre de communes inscrites en zone de montagne qui s’est nettement accru depuis 1962 (base de l’enquête 1972) ; le seuil de 10 ha introduit systématiquement en 1983 ; des regroupements d’UP effectués par des commissions communales en 1983 (signalés dans le Cantal).

Après avoir consulté les acteurs concernés par le pastoralisme, le Cemagref a réalisé une enquête pastorale dans les parcs nationaux alpins (1995-96) avec le soutien du ministère de l’écologie, puis impulsé **une nouvelle** **enquête pastorale dans les régions Rhône-Alpes (1996) et PACA (1997)**. Le Cemagref a réalisé un atlas pastoral dans chaque région, qui fournit les principaux résultats de l’enquête ainsi qu’une série de cartes thématiques.

Enfin, après une étude de faisabilité pilotée par le Cerpam, une enquête pastorale sur les régions Rhône-Alpes et PACA a pu être effectuée **en 2012-2014** sous la coordination du Suaci Alpes du nord (Hermann Dodier), grâce au soutien apporté par le CGET du massif des Alpes (aides du FEADER et du FNADT), par les deux régions concernées et par plusieurs Conseils Départementaux (04, 06, 13, 83, 84, 01, 07, 26, 73+74). Un accompagnement scientifique et méthodologique a été assuré par Irstea qui a contribué à la méthodologie de cette enquête en prolongement des enquêtes pastorales précédentes, a conçu un serveur Web interactif et héberge la base de données ainsi constituée. Irstea a également coordonné l’analyse à l’échelle du massif alpin. Cette base de données est un véritable outil technique permettant d’appréhender l’état des lieux des surfaces pastorales des différents territoires et leurs évolutions depuis l’enquête pastorale de 1996/97 (moyennant certaines précautions), et ainsi l’identification des enjeux et problématiques qui les caractérisent.

**Les enquêtes pastorales : évolutions méthodologiques**

**Enquête pastorale de 1972** (qui portait sur la saison d’estive 1971) réalisée sur le terrain par les services statistiques départementaux du ministère de l’agriculture. Le champ de l’enquête pastorale ne s’est pas limité aux alpages mais a concerné toutes les **surfaces pastorales**, c’est-à-dire *« les surfaces dont la destination semble être, tout au moins à court terme, une exploitation par pâturage de type « extensif », permettant d’utiliser les ressources fourragères naturelles tout en entretenant l’espace et le potentiel de production »*. L’unité statistique de base est **l’unité pastorale** (UP) qui correspond à une unité d'exploitation : « surface toujours en herbe » constituée par une unité géographique d’un seul tenant, dont le mode d’exploitation est le pâturage d’un ou plusieurs troupeaux en séjours prolongés, sans retour journalier sur les lieux d’hivernage (condition non impérative dans le Jura et le Massif Central). Pour limiter le coût de l’enquête, il a été décidé de focaliser les investigations sur les « unités d’altitude » situées au-dessus de la zone d’habitat permanent et des cultures et, plus bas, sur les « unités collectives » d’au moins 10 ha. L’information sur chaque unité pastorale a été recueillie auprès de commissions communales et comportait un questionnaire mais aussi une carte, les contours de chaque UP étant reportés sur une carte au 1/50 000ème.

**Enquête pastorale de 1983** : les Services Départementaux de Statistique Agricole de chaque Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) ont réalisé entre septembre 1983 et juin 1984 le recensement des unités pastorales sur les communes classées en zone de montagne et, pour certaines, en zones défavorisées (quelques communes seulement). La méthodologie et les définitions retenues ont été celles de 1972 (avec quelques améliorations : recensement des UP utilisées au printemps et/ou en automne quel que soit le mode d’exploitation, identification des vaches laitières estivées,…) mais un seuil minimum de 10 ha a été systématiquement appliqué. Des adaptations selon les contextes locaux ont été admises (Corse, Lozère, Doubs, Cantal, Haute-Loire). En outre, les « définitions générales pouvaient être infléchies en fonction des traditions pastorales locales bien connues des membres des commissions communales ».

**Enquête pastorale de 1996/97** : La méthodologie a été calquée sur celle de 1983 (avec des précisions apportées sur les effectifs estivés selon l’origine des animaux). Une innovation majeure a été l’extension à l’ensemble de la région PACA avec l’instauration d’une nouvelle catégorie d’unité pastorale, dénommée « autres territoires pastoraux », pouvant être utilisée en hiver ou tout au long de l’année. Le Cemagref a apporté un appui méthodologique et contribué à la formation des enquêteurs des DDAF. Les contours des UP dessinés sur cartes au 1/25 000ème ont été ensuite transcrits sur SIG.

**Enquête pastorale 2012/14** : En tenant compte des acquis des enquêtes précédentes et des contraintes budgétaires, des simplifications ont été opérées sur certains critères et des champs d’investigation ont été écartés (notamment les équipements pastoraux). Les définitions ont été clairement (re)posées :

Le champ de l’enquête pastorale 2012/14 : des espaces semi-naturels valorisés par un pâturage extensif. Afin de ne pas se limiter aux seuls espaces d’alpage ou d’estive, mais bien de mettre en avant la diversité des surfaces pastorales dans toute leur complexité, la définition des surfaces recensées est : *« Surfaces présentant toujours une ressource pastorale spontanée herbacée, arbustive et/ou arborée, dont la valorisation est réalisée exclusivement par le pâturage de troupeaux ovins, bovins, caprins ou équins ».* L’unité pastorale est définie comme une portion de territoire continue, indépendante de la nature des propriétés foncières, d’une surface supérieure à 10 ha. Deux grands types d’entités pastorales sont définis :

**a) Les unités pastorales à fonction spécialisée d’estive, communément appelées *alpages* ou *estives***: elles accueillent des troupeaux entre juin et octobre et sont généralement situées en altitude : chaque unité correspond à un seul gestionnaire pastoral (individuel ou collectif) ;

**b) Les autres surfaces pastorales, regroupées sous l’appellation *zones pastorales***: ces surfaces ont notamment une fonction d’intersaison ou d’hivernage (mais elles peuvent également accueillir des animaux l’été). On parle ainsi de parcours de demi-saison, zones intermédiaires, montagnettes… Elles se caractérisent souvent par un morcellement foncier important, des petites parcelles d’exploitation et une grande imbrication spatiale des usages pastoraux (souvent par des éleveurs individuels). L’enquête s’attache à recenser ces surfaces sous la forme de Zones pastorales, définies comme un ensemble d’unités de gestion pastorale contigües utilisées par un ou plusieurs éleveurs, à titre individuel ou collectif.

Les informations ont été collectées sur les différents territoires par consultation de personnes ressources sur les communes. Ces travaux de terrain ont été réalisés par les services pastoraux.

**Pour en savoir plus sur l’enquête pastorale 1963…**

Gardelle C., Guet J., 1968. Enquête Pastorale dans les Alpes françaises. CERAFER INERM, Ministère de l’Agriculture Direction des Productions végétales, étude CERAFER/INERM n°39, 1968, 1 volume études générales + 7 volumes pour les 42 régions pastorales alpines.

**ANNEXES : fac-similés des différents documents utilisés pour l’Enquête Pastorale 1963**

Modèle I - Renseignements généraux = récapitulatif par commune

Modèle II A - Exploitations collectives

Modèle II B – Exploitations individuelles

Modèle II C – Transhumance ovine

Modèle III – Montagnes abandonnées (ou moribondes)

















